



Rucher-école, recherche  
Conservation, sélection, diffusion  
de l'abeille noire de l'Orne

## **CETA Abeille Noire de l'Orne**

Centre d'étude technique apicole

Siège social "la Dultière"

61500 NEUVILLE-PRÉS-SÉES

[www.u-a-o.info](http://www.u-a-o.info)

mail : [ceta@u-a-o.info](mailto:ceta@u-a-o.info)

5<sup>ème</sup> séance du cours 2<sup>ème</sup> année.

### **1. Eléments du Référentiel :**

- Prévenir le pillage, le stopper
- Comment traiter les colonies orphelines, bourdonneuses, à ouvrières pondeuses
- La récolte d'été, le traitement anti varroa
- Quand et pourquoi déplacer les ruches, précautions pour le transport, distance, certificat sanitaire éventuel.

### **2. Prévenir le pillage, le stopper.**

Le pillage est un risque dont l'apiculteur doit être conscient.

Les conséquences peuvent être sérieuses pour l'environnement immédiat : agressivité et piqures.

Les colonies les plus faibles sont évidemment les plus vulnérables. Elles sont rapidement menacées, débordées et peuvent être complètement vidées de leurs provisions après des bagarres qui se soldent par de très nombreuses victimes.

C'est au cours des périodes de disette et estivales (à partir de mi juillet) que le danger est le plus grand.

Déclenché il est difficile de l'endiguer.

Remède : On réduira les entrées à 1 ou 2 abeilles. Si on ne parvient pas à obtenir le retour au calme il peut être envisagé de déplacer les colonies les plus menacées.

On veillera à extraire son miel dans un local inaccessible aux abeilles.

Au cours de la récolte on nettoiera les coulures de miel éventuelles. Les hausses seront récoltées rapidement et protégées par un couvre cadre par exemple dessous et dessus.

### **3. Comment traiter les colonies orphelines, bourdonneuses, à ouvrières pondeuses.**

Il convient d'observer un délai raisonnable avant de déclarer qu'une colonie est orpheline :

Le laps de temps entre un essaimage et la ponte de la nouvelle reine est de près de 3 semaines et de 3 semaines et demie en cas de ponction de la reine lors d'une division.

En cas de doute on confiera à cette colonie un cadre de couvain de tous âges prélevé dans une colonie de valeur saine. Après quelques jours on constatera ou non la présence de cellules de reines qui confirmera que la colonie était bien orpheline ou indiquera qu'une reine est dans la colonie. Il suffira dans le premier cas d'attendre la fin du processus (minimum 3 semaines et demie pour obtenir une nouvelle reine en ponte.

Une autre solution avantageuse sera de confier une cellule mûre issue d'une colonie sélectionnée pour gagner 10 ou 11 jours et s'assurer de la qualité de la future colonie.

Une colonie devient bourdonneuse soit parce que sa reine n'a pu se faire féconder, soit, parce qu'orpheline depuis longtemps, les ouvrières se mettent à pondre.

Cette colonie ne pourra être remérée dans le premier cas que si on élimine la reine qui, non fécondée, pond ses ovules donc des mâles. Sa présence fait obstacle à toute tentative de remérage.

Dans le cas d'ouvrières pondeuses on dispersera les abeilles.

On appréciera la force de la colonie pour décider s'il vaut la peine de tenter de sauver ce type de colonie, dont les abeilles ont vieilli. Dans un certain nombre de cas on fera bien de les « recycler » en les réunissant aux nouveaux essaims qui seront ainsi renforcés.

#### **4. La récolte d'été, le traitement anti varroa.**

La récolte d'été n'obéit pas aux mêmes impératifs que celle de printemps.

Elle pourra s'effectuer dès l'arrêt de la miellée d'été qui se situe vers la mi-juillet dans notre région, quelquefois plus tôt.

Le traitement anti varroa se fera à la suite ou même durant la même opération.

Les abeilles doivent pouvoir s'organiser pour compenser la ponction de leurs provisions placées dans les hausses. Elles doivent aussi être soulagées de la pression de l'acarien et élever leurs abeilles d'hiver dans de bonnes conditions.

#### **5. Quand et pourquoi déplacer les ruches, précautions pour le transport, distance, certificat sanitaire éventuel.**

Il est parfois nécessaire de déplacer les colonies : nouvel emplacement plus adapté, dépaysement d'un essaim, quarantaine ...

La distance requise doit être au moins de 3 kilomètres voire 4 selon la période de l'année.

Le dépaysement devrait durer de un mois à un mois et demi, selon la saison là aussi.

La claustration de 2 à 3 jours souvent préconisée ne fonctionne pas.

Les ruches en bon état seront sanglées et bien arrimées dans le véhicule pour éviter tout incident.

Le certificat sanitaire n'est pas obligatoire pour un déplacement dans le département mais le devient si on en change.

#### **6. Table des matières.**

1. Eléments du Référentiel : .....	1
2. Prévenir le pillage, le stopper.....	1
3. Comment traiter les colonies orphelines, bourdonneuses, à ouvrières pondeuses.....	1
4. La récolte d'été, le traitement anti varroa. ....	2
5. Quand et pourquoi déplacer les ruches, précautions pour le transport, distance, certificat sanitaire éventuel.....	2
6. Table des matières. ....	2